



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu de la réunion du Comité Exécutif 30 Mai 2018 – Lisbonne

Le Président Aurelio Bilbao ne pouvant être présent, ses excuses ont été présentées aux Membres et Francisco Portela Rosa a présidé cette réunion. L'ordre du jour ainsi que le compte rendu de la précédente réunion ont été validés en l'état et à l'unanimité.

### 1. Fonctionnement du CC Sud

L'exercice 2017-2018 du CC Sud aura été simple du point de vue financier. Les postes de dépenses sont similaires en proportion aux années précédentes. L'absence de secrétaire générale pendant plus de 8 mois a entraîné des dépenses faibles, et donc un bénéfice de plus de 20 000 euros.

Des précisions concernant les subventions de la commission européenne et les contributions de chaque état membre ont été apportées par le secrétariat : une modification du montant de ces contributions n'est pas du ressort du secrétariat à moins qu'une demande officielle du comité exécutif soit faite.

### 2. Point d'information et discussion sur le Plan de gestion Golfe de Gascogne

#### Présentation de la Commission Européenne

Mindaugas Kisieliauskas, représentant de la Commission européenne, a présenté la proposition de plan de gestion de la CE. Cette présentation a permis de soulever un certain nombre de questions auxquelles Mindaugas a tenté de répondre.

Le plan proposé par la CE définit les grandes lignes de la gestion des pêches dans l'Atlantique, sans rentrer dans des détails et des précisions numériques, ceci afin de faciliter les procédures lorsque des ajustements doivent être réalisés. Ce choix est justifié par les difficultés rencontrées en Mer Baltique, suite à la mise en place d'un plan pluriannuel.

La liste des espèces différenciant les prises « cibles » des prises « accessoires » n'est pas fixée, des discussions avec les experts scientifiques sont en cours. Cette distinction entre prises accessoires et ciblées ainsi que les fourchettes de TAC, permettront de prendre en compte l'impact socioéconomique tout en veillant au bon état des stocks. La CE cherche à trouver le juste équilibre.

Il n'y a pas d'obligation pour la Commission européenne d'inclure la pêche récréative au plan de gestion, ce sera le cas lorsque cette pratique présente un danger pour l'état des stocks halieutiques.

Les propositions de mesures de sauvegardes complémentaires (ex : fermeture de zone) doivent être accompagnées d'études d'impacts : sur les autres stocks et sur les aspects socioéconomiques.

Malgré ces précisions un certain nombre de membres restent dubitatifs quant aux bienfaits de ce plan, en particulier du fait qu'il regroupe deux régions (Atlantique Nord et Sud), mais aussi concernant l'absence de mesure sur le long terme et enfin sur l'impact potentiellement important de la pêche sur les espèces accessoires.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

### **Rencontre avec le CC EOS et rédaction d'un avis**

Les membres du Comité Exécutif ont décidé que le CC Sud doit d'abord structurer et affirmer sa position au travers d'un avis. Ensuite une rencontre avec le CC EOS est envisageable et souhaitable.

Trois membres ont été désignés pour envoyer aux secrétariat des contributions : Jean-Marie Robert pour la France (dont un document est déjà en ligne sur le site du CC Sud), Sergio Lopez (Espagne) et Javier Lopez (ONG). Cet avis devra être adopté au plus vite afin de prendre en compte les calendriers du parlement et du conseil.

Plusieurs points ont été soulignés afin d'apparaître dans l'avis :

- La gestion sur le long terme et les possibilités de pêche
- Les considérations socioéconomiques doivent être plus poussées
- Ce plan ne doit pas être un frein à la mise en place de règles d'exploitation

### **3. Positionnement du CC Sud concernant le Brexit**

Le représentant de la CE, Mindaugas, a précisé qu'en l'état actuel des négociations, les modalités de la PCP s'appliqueraient au Royaume-Uni pendant la période de transition. Les Conseils Consultatifs et les Groupes d'Etats Membres resteront identiques en nombres et en structure.

Ana Matias (SCIAENA) propose de diffuser un rapport sur le sujet par l'intermédiaire du secrétariat.

Les membres du comité Exécutif ont décidé d'affirmer la position du CC Sud et son souhait de rester indépendant dans sa zone de compétence au travers d'une lettre adressée à la Commission. Ceci sera donc réalisé par le secrétariat.

### **4. Présentation et révision des projets d'avis**

#### **Eoliennes**

L'avis a été validé en l'état à l'unanimité.

#### **Règlement thon en conserve**

L'industrie des conserveries, représentée par Carlos Ruiz (ANFACO-CECOPECA) s'oppose à l'envoi à la Commission Européenne de l'avis tel que rédigé. Il expose qu'il faudrait rédiger un avis cohérent à échelle communautaire de la législation, si on veut en incluant l'opinion des membres du CC SUD sur la situation en Espagne et le remettre au CC Marchés, qui est le Conseil Consultatif qui a les compétences sur les marchés et qui est actuellement en train de traiter ce règlement. Dans ce sens, le CC SUD demande à Carlos Ruiz son soutien pour préparer un écrit pour le MAC.

#### **Obligation de débarquement**



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Le secrétariat a rappelé que l'objectif est de transmettre cet avis à la Commission et au Groupe d'Etats Membres le lendemain : 31/05/2018.

Plusieurs modifications sur le projet ont été décidées :

- Concernant les pourcentages de minimis combinés par engin, il s'agira de 3% pour les filets et 7% pour le chalut.
- Des modifications rédactionnelles mineures dans l'introduction ont été proposées par Björn Stockhausen (SeasatRisk) et validées. Il enverra donc ses propositions au secrétariat dès le lendemain. Il s'agira notamment d'insister sur l'utilisation du FEAMP, et l'aspect théorique des problèmes identifiés et d'apporter des précisions sur l'impact économique de l'OD.
- L'arbre de décision et le tableau en découlant ne peuvent être utilisés en l'état selon les ONG : ils devront soit être supprimés soit complétés. Les autres membres ont opté pour la suppression.
- Les ONG souhaitent préciser qu'elles ne soutiennent pas une exemption totale de l'OD pour les métiers utilisant les nasses et hameçons. Tous les engins doivent être soumis à l'OD.
- Luis Vicente souhaite ajouter des espèces à la liste des risques de chokes pour la flotte portugaise
- Les ONG voudraient des précisions quant à la suppression d'espèce du système de TAC, est-ce que d'autres systèmes sont envisagés ?

## 5. Questions diverses

Miren Garmendia (OPEGUI) a fait part d'un problème concernant la classification des tailles du thon rouge. Elle transmettra au secrétariat un document permettant d'étayer son propos.

Le secrétariat a annoncé les dates des prochaines réunions :

- Assemblée générale : 3/07/18 à Nantes
- Groupes de travail : 30-31/10/18 à Cadiz (à confirmer)

## CONCLUSION

Projet d'avis

- Avis éolien validé en l'état
- Avis OD validé avec modifications mineures à apporter
- Avis Conserves de thon à reprendre

Nouveaux projets d'avis :

- Avis sur le plan pluriannuel des eaux occidentales (au plus vite)
- Avis/Lettre position du CC Sud sur le Brexit
- Réflexion sur la répartition des tailles du thon rouge